Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2021/16

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FÉVRIER 2021

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU JURY DE COMMISSION D'AIDE(S) AUX PROJETS ETUDIANTS ET ASSOCIATIFS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 26 février 2021 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation,
Vu la délibération CA2021/62 du 11 décembre 2020,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ DÉCIDE:

Article 1:
Sont nommés au jury de la commission d'aides aux projets étudiants et associatifs de l'établissement les élus *usagers suivants du conseil d'administration de l'université :*
- FRERET Pierre ; - DELPIERRE Manon.

Article 2:
Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3:
La présente délibération sera transmise à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice d'académie de Bordeaux, Chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 26 février 2021.

Membres présents	23
Membres représentés	5
Abstention (s)	0
Votants	28
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	28
Pour	28
Contre	0

Le Président,

Lionel LARRÉ.

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRÉSIDENCE

Publié le : 29 MARS 2021

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le : 25 MARS 2021